

RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2022

Délibération n° 06-2022

Objet : signature compromis de vente

Par délibération n°38-2021, le Conseil Municipal avait décidé la mise en vente du bâtiment de l'ancienne poste cadastré D78 sis dans le bourg de Vieure. L'agence JOUIN immobilier à qui la transaction a été confiée a reçu une proposition au prix de 15 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente.

Délibération n° 07-2022

Objet : Convention de mise à disposition des services avec le Syndicat de voirie à Ygrande

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune ne disposant d'employé communal pour l'entretien, une convention de mise à disposition des services avait été conclue pour 3 ans et qu'il y a lieu de la renouveler. Il donne lecture de la proposition de convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le contenu de la convention et mandate Madame le Maire pour la signer.

Délibération N° 08-2022

Objet : Demande de DETR au titre de la construction et l'aménagement de locaux scolaires, périscolaires et d'accueil des enfants

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de construction d'un accueil de loisirs périscolaire en remplacement de locaux vétustes.

ORIGINES DES AIDES PUBLIQUES	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE	%
<i>Etat -DETR</i>	215000€	107500€	50
<i>Conseil Départemental</i>	215000€	64500€	30
TOTAL AIDES		172000€	80
<i>RESSOURCES PROPRES OU EMPRUNT</i>		43000€	
TOTAL GENERAL HT		43000€	

Et mandate Mme le Maire pour déposer le dossier de demande de la DETR au titre de la construction et l'aménagement de locaux scolaires, périscolaires et d'accueil des enfants.

Délibération N°09-2022

Objet : Demande de subvention au titre du Bâti

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de construction d'un accueil de loisirs périscolaire en remplacement de locaux vétustes.

ORIGINES DES AIDES PUBLIQUES	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE	%
<i>Etat -DETR</i>	215000€	107500€	50
<i>Conseil Départemental</i>	215000€	64500€	30
TOTAL AIDES		172000€	80
<i>RESSOURCES PROPRES OU EMPRUNT</i>		43000€	
TOTAL GENERAL HT		43000€	

Et mandate Mme le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention au titre du Bâti.

Délibération N° 10-2022

Objet : tarifs columbarium

Suite à l'installation du columbarium, Mme le Maire demande à l'assemblée de fixer les tarifs d'occupation du columbarium.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

- 30 ans : 300€
- 50 ans : 500€

Chaque case pourra contenir un maximum de 4 urnes.